

### Liste représentative

ICH-02 - Formulaire

# LISTE REPRESENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'HUMANITE

#### DATE LIMITE 31 MARS 2011

Les instructions pour remplir le formulaire de candidature sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires

#### A. État(s) partie(s)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Algérie

#### B. Nom de l'élément

#### B.1. Nom de l'élément en anglais ou français

Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications.

Ne pas dépasser 200 caractères

Les rites et les savoir-faire artisanaux associés à la tradition du costume nuptial de Tlemcen

### B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).

Ne pas dépasser 200 caractères

#### B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné.

Le costume traditionnel autour duquel s'organise le rituel nuptial s'appelle "Lebset El-Arftan".

"Chedda" est le nom plus court et plus récent qui lui est souvent attribué aujourd'hui.

## C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé.

Ne pas dépasser 150 mots

Les pratiques rituelles liées au costume nuptial féminin et les pratiques artisanales ancestrales qui permettent la fabrication de ce costume traditionnel sont considérées par la communauté tlemcénienne, toutes classes sociales confondues, comme un ensemble cohérent formant un élément central de son patrimoine culturel.

#### D. Localisation géographique et étendue de l'élément

Fournissez des informations sur la présence de l'élément, en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

Ne pas dépasser 150 mots

L'élément est originaire de la ville de Tlemcen, chef-lieu de la wilaya éponyme située en Algérie nord-occidentale.

Le patrimoine culturel tlemcénien puise ses racines dans la culture amazigh (berbère), romaine, arabe, andalouse et ottomane. Capitale du Maghreb central (actuelle Algérie) suite à l'essor du royaume zianide au XIIIe siècle, Tlemcen cède son statut de capitale à Alger au XVIe siècle, mais reste un centre culturel parmi les plus prestigieux du Maghreb.

L'élément est partagé avec la ville avoisinante de Nédroma. Il a été adopté par les populations d'autres villes de l'Ouest algérien, notamment Aïn-Témouchent, Mostaganem, Oran, Saïda et Sidi Bel-Abbès, mais les savoir-faire artisanaux que nécessite la fabrication des composantes du costume rituel se concentrent principalement dans les villes historiques de Tlemcen et Nédroma.

#### E. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature et les coordonnées d'une personne de chaque État partie concerné.

Titre (Mme/M., etc.): Monsieur, Professeur

Nom de famille: Hachi

Prénom: Slimane

Institution/fonction: Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et

Historiques (CNRPAH) / Directeur

Adresse: 3 Boulevard Franklin D. Roosevelt

16000 ALGER

ALGERIE

Numéro de

+213 66 157 62 82

téléphone :

Numéro de fax: +213 21 71 73 17

Adresse électronique :	contact@cnrpah.org slimhachi@yahoo.fr
Autres informations pertinentes :	

#### 1. Identification et définition de l'élément

Pour le critère R.1, les États doivent démontrer que « l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ».

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s se manifeste l'élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 Convention. Si vous cochez la case « autres », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.				
☐ les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel				
☐ les arts du spectacle				
☑ les pratiques sociales, rituels et événements festifs				
☐ les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers				
☑ les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel				
☐ autre(s) ( )				

Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés » ;
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

(i) Fournissez une description sommaire de l'élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l'ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l'expérience.

Ne pas dépasser 250 mots

Le costume nuptial féminin incarne le principal événement festif de la communauté tlemcénienne. Il symbolise l'alliance entre les familles et la continuité entre les générations.

Le rituel du costume constitue la séquence centrale de la fête :

La mariée revêt une robe de type blousa réalisée dans un tissage artisanal de soie dorée. Des dessins symboliques au henné sont appliqués sur ses mains. Elle est entourée de ses soeurs, cousines et amies mariées, parées de leurs costumes nuptiaux.

Une tante aide la mariée à revêtir le caftan de velours brodé, les bijoux et la coiffe conique qui complètent le costume. Les innombrables rangs de perles baroques protègent ses organes vitaux et de reproduction contre les esprits malfaisants. Elle est ensuite dissimulée sous un

voile de soie flamboyant, héritage des rites nuptiaux berbéro-romains, pour quitter le foyer de ses parents.

Sur les lieux de la fête, la tante dessine des motifs arrondis rouges et argentés sur ses joues et sous sa lèvre inférieure. Ces dessins circulaires visent à conjurer le mauvais sort pendant la durée du rite de passage. Le rituel appelé El-Djeloua se déroule à l'abri des regards des convives, sous le voile doré censé faire écrans aux esprits maléfiques.

Protégée par le caftan, les joyaux et le maquillage rituel qui vient de lui être appliqué, la mariée peut enfin être dévoilée, admirée par les convives et danser.

Ce rite joue un rôle fondamental dans l'expression et la perpétuation de l'identité tlemcénienne. Sa préservation repose sur des traditions artisanales pluriséculaires, en particulier le savoirfaire du tissage de la soie au fil doré associé à la fabrication du voile nuptial, de la robe blousa, du fichu à franges, de la ceinture et du pagne rituels noués sur le ventre de la mariée dès le lendemain des noces afin de protéger sa fertilité.

(ii) Qui sont les détenteurs et les praticiens de l'élément ? Y-a-t-il des rôles ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de la pratique et de la transmission de l'élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?

Ne pas dépasser 250 mots

La mission des détenteurs des savoir-faire artisanaux qui assurent la fabrication du costume nuptial doté d'attributs protecteurs et magiques est intimement liée à celle des femmes appelées à assurer la continuité de la communauté en procréant après leur mariage.

Le costume nuptial découle de pratiques rituelles antiques transmises par les grands-mères et la mère de la future mariée. L'ensemble des femmes de la communauté peuvent être considérées comme les praticiennes et les détentrices du rite.

Le costume nuptial est onéreux car il utilise des matériaux prophylactiques précieux tels que l'or, les perles et la soie artisanale tissée au fil d'or, c'est pourquoi il peut être transmis de mère en fille, emprunté à des proches ou loué pour la durée de la cérémonie.

La responsabilité de la fabrication des vêtements et des objets de parure chargés d'attributs symboliques qui forment le costume rituel revient aux artisans. Les corporations qui existaient depuis le Moyen-Âge se fédèrent aujourd'hui autour de la Chambre de l'artisanat et des métiers locale où sont regroupés différents corps de métiers, depuis les tisseurs de soie jusqu'aux tailleurs, aux bijoutiers et aux brodeurs de caftans, de coiffes et de babouches. Ces artisans détiennent les savoir-faire techniques et artistiques inhérents à la tradition du costume nuptial.

En fournissant aux familles tlemcéniennes des caftans brodés, des voiles soyeux, des ceintures et des pagnes aux attributs magiques, ainsi que des bijoux agrémentés de gemmes et de perles baroques dotées de pouvoirs protecteurs, les artisans pérennisent une tradition ancestrale essentielle à la perpétuation de la communauté et à sa cohésion sociale.

(iii) Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis de nos jours ?

Ne pas dépasser 250 mots

L'éducation familiale reste le principal vecteur de transmission du rite du costume nuptial. Les fillettes et les jeunes filles tlemcéniennes sont sensibilisées à la signification du costume traditionnel en participant chaque été aux mariages des proches et des voisins. Elles appréhendent ce costume imposant comme un élément de fierté et un signe d'appartenance à la communauté. Elles sont initiées dès l'âge de trois ans au rituel du costume à l'occasion de la fête religieuse de la naissance du Prophète Mohammed pour laquelle les mères habillent leurs filles en petites mariées. Les artisans spécialisés dans le tissage de la soie, la broderie et la bijouterie produisent des vêtements et des accessoires de petite taille destinés à cet usage rituel. Ils contribuent ainsi à la sensibilisation de la nouvelle génération à la tradition du costume nuptial.

Les savoir-faire artisanaux qui gravitent autour du maintien des rites associés au costume traditionnel se transmettent de père en fils. La communauté est d'autant plus consciente de l'importance de la survie de ces métiers anciens qu'ils constituent une ressource économique importante pour Tlemcen et sa région. Pourtant, certains métiers tendent aujourd'hui à se raréfier car la société a évolué et les jeunes générations ont désormais le choix de poursuivre des études universitaires ou d'envisager d'autres parcours professionnels. Des instituts spécialisés dans la formation aux métiers de l'artisanat traditionnel assurent désormais la transmission des techniques ancestrales associées à la production des multiples composantes du costume rituel.

(iv) Quelles fonctions sociales et culturelles et quelles significations l'élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?

Ne pas dépasser 250 mots

Le rite festif du mariage est fondé sur les valeurs hautement symboliques véhiculées par le costume traditionnel. La population de Tlemcen reste profondément attachée à cette pratique qui cimente le sentiment communautaire. Chaque détail du costume témoigne de la longévité d'une croyance collective pluriséculaire qui porte sur la régénération de la communauté grâce à la fondation d'une nouvelle famille et aux enfants à qui la femme mariée donnera naissance. Ces croyances ancestrales expliquent l'importance de l'ensemble des éléments de parure dotés de pouvoirs magiques susceptibles de protéger la fertilité de la future mère de famille durant le rite de passage le plus crucial de sa vie.

Le costume nuptial assure également une fonction sociale fondamentale étant donné l'activité économique dont il est le vecteur. L'artisanat tlemcénien de la soie, de la broderie et du bijou survit grâce à la tradition du mariage. Il constitue une source durable de revenu pour les artisans et les commerçants du costume traditionnel.

Sur les 630 artisans affiliés à la Chambre de l'artisanat et des métiers de Tlemcen, 15,7% sont spécialisés dans l'Habit traditionnel, 10,2% dans le Tissage traditionnel, 4,7% dans la Broderie traditionnelle et 1,4% dans la Bijouterie traditionnelle. Au total, les revenus de 32% des artisans inscrits à la Chambre découlent de la tradition du costume. Cependant, la grande majorité des artisans des métiers du costume sont des actifs informels. Il s'agit essentiellement de femmes qui travaillent à domicile. Un atelier informel peut employer jusqu'à dix artisanes couturières et brodeuses. Aujourd'hui, la tradition du costume tlemcénien génère de l'emploi pour plus de 10.000 artisans.

(v) Existe-t-il un aspect de l'élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ou à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?

Ne pas dépasser 250 mots

Les pratiques rituelles et les savoir-faire artisanaux associés au costume nuptial de Tlemcen ne contredisent aucun instrument international relatif aux droits de l'homme. Ils sont fondés sur le respect entre les individus, l'intérêt commun des familles, la cohésion sociale et le renforcement du groupe. Ils concernent toutes les familles de la ville et n'excluent aucune catégorie de la population.

L'ensemble des pièces qui composent le costume nuptial traditionnel sont le fruit d'une production manuelle artisanale qui ne compromet ni la préservation de l'environnement naturel, ni la qualité de vie de la population locale.

# 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue

Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

(i) Comment l'inscription de l'élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance ?

Ne pas dépasser 150 mots

L'inscription de l'élément sur la Liste représentative favorisera un regain d'intérêt au niveau national et régional pour les artisanats du textile, du vêtement, de la broderie et du bijou. Elle aidera notamment les jeunes générations à prendre conscience de l'importance des arts traditionnels du costume.

Elle permettra d'étendre la visibilité du patrimoine culturel immatériel au domaine encore peu valorisé du costume en tant qu'expression culturelle vivante à forte valeur sociale et économique. Elle contribuera ainsi au dépassement de la perception réductive du vêtement et du bijou en tant qu'objets strictement matériels et à la réhabilitation du costume en tant que culture et tradition, en cohérence avec son étymologie (de l'italien "costume" qui signifie "coutume").

L'expansion à l'échelle mondiale de la robe de mariée blanche de fabrication industrielle entraîne l'abandon des costumes nuptiaux traditionnels et des savoir-faire nécessaires à leur fabrication artisanale. L'inscription de l'élément devrait par conséquent inciter d'autres communautés à travers le monde à valoriser et à envisager la préservation de cette forme originale de patrimoine.

(ii) Comment l'inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?

Ne pas dépasser 150 mots

Les pratiques rituelles et les savoir-faire artisanaux associés au costume de la mariée tlemcénienne sont l'aboutissement d'un remarquable processus de création populaire. Ils révèlent des itinéraires humains et historiques rattachés à plusieurs emprunts culturels. Cette stratification exceptionnelle et harmonieuse du costume et de la culture qu'il traduit constitue un cas rare dont la connaissance ne peut que promouvoir le dialogue interculturel, en particulier au sein de l'espace tourmenté et conflictuel de la Méditerranée.

Cet héritage pluriséculaire illustre la capacité de la communauté tlemcénienne à préserver son identité tout en revigorant ses traditions par l'assimilation d'éléments de nouveauté qui démontrent une attitude d'ouverture vers les autres cultures. Sa mise en valeur contribuera à raffermir la construction identitaire de la communauté tout en l'incitant à poursuivre le dialogue avec d'autres communautés au niveau régional et mondial.

(iii) Comment l'inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?

Ne pas dépasser 150 mots

L'inscription du rituel du costume nuptial et des métiers d'artisanat liés à sa conception sur la Liste représentative soulignera le rôle des formes créatives liées à la parure et à l'apparence dans l'expression de la diversité du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Elle confortera la communauté de Tlemcen dans son envie de préserver l'originalité de cette pratique ancestrale, malgré l'afflux massif de produits importés moins coûteux de fabrication industrielle sur le marché local.

La visibilité dont jouiront les artisans de la ville permettra de développer des partenariats avec les artisans de différents pays pour accéder à d'autres techniques et esthétiques qui les aideront à diversifier leurs répertoires et à alimenter leur créativité.

Le lancement d'événements annuels qui visent à promouvoir la créativité des artisans de la communauté dans d'autres villes d'Algérie a déjà commencé à prendre forme : le premier Festival de l'habit traditionnel qui s'est tenu dans la capitale du pays en décembre 2011 a été entièrement dédié à l'artisanat du costume traditionnel féminin de Tlemcen et de l'Ouest algérien.

#### 3. Mesures de sauvegarde

Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ».

#### 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l'élément

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les <b>communautés</b> , <b>groupes ou individus</b> concernés.				
☑ transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle				
identification, documentation, recherche				
☑ préservation, protection				
☑ promotion, mise en valeur				
☐ revitalisation				

(i) Comment la viabilité de l'élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?

Ne pas dépasser 250 mots

La Direction de la culture de la Wilaya de Tlemcen subventionne plusieurs événements annuels liés à la tradition du costume. Elle privilégie l'intégration du costume nuptial dans la plupart des concerts de musique traditionnelle, des festivals, des parades populaires, des ballets folkloriques et des cérémonies officielles. Ce travail de divulgation repose sur la mobilisation des associations locales qui sont à l'origine des initiatives qui ont vu le jour ces dernières années. Certaines associations planifient notamment des mises en scène et des expositions sur le thème du costume nuptial traditionnel à l'occasion des fêtes religieuses et nationales.

La Chambre de l'artisanat et des métiers (CAM) de Tlemcen aide les artisans à gérer leurs activités, à perfectionner leurs techniques et à promouvoir leur production. Elle constitue l'intermédiaire privilégié avec les autorités locales et dispose de 33 locaux pour les artisans. Elle organise des foires et des salons spécialisés, ainsi que des expositions et des démonstrations dans la Galerie d'exposition qui est adjacente au Palais Royal des Zianides, en plein centre historique. Le Salon national de l'habit traditionnel qui est organisé tous les 4 ans a offert à 40 artisans l'opportunité de montrer leurs créations à environ 3000 visiteurs par jour pendant 5

jours, en novembre 2009.

La convention qui lie la CAM à l'Université de Tlemcen depuis 2010 encourage les projets de recherche visant la sauvegarde des savoir-faire artisanaux. Entre 2010 et aujourd'hui, 5 thèses de master ont été réalisées en collaboration avec le conseiller aux artisans de la CAM. Ces travaux sont utiles à l'orientation des actions prioritaires du Centre des savoir-faire locaux rattaché à la CAM.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les <b>États parties</b> eu égard à l'élément.
identification, documentation, recherche
préservation, protection
Promotion, mise en valeur
☐ revitalisation

(ii) Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l'élément ? Préciser les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?

Ne pas dépasser 250 mots

Les aides de l'Etat destinées aux artisans se matérialisent à travers le Fonds National de la Promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel (FNPAAT). Cet organisme qui dépend du Ministère du tourisme et de l'artisanat gère les dispositifs d'aide aux artisans en collaboration avec plusieurs agences dont l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes et l'Agence nationale à la gestion des micro-entreprises. De plus, les artisans profitent depuis peu d'avantages fiscaux à vie et versent un impôt forfaitaire unique de 5000 Dinars Algériens par an.

Le principal domaine d'action des organismes nationaux concerne la formation et la transmission des savoirs-faires artisanaux. L'institution la plus importante est l'Institut National Spécialisé de la Formation Professionnelle de l'Artisanat Traditionnel (INSFPAT) de Tlemcen, rattaché au Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, qui a ouvert ses portes en 2003. Parmi les spécialités enseignées, quatre sont en lien direct avec l'élément : Habit traditionnel ; Broderie ; Tissage traditionnel ; Bijouterie traditionnelle.

A l'occasion de la manifestation internationale Tlemcen Capitale de la Culture Islamique 2011, le Ministère algérien de la culture a mis en place un dispositif inédit de promotion des traditions et des artisanats liés au costume. L'organisation d'expositions thématiques a impliqué au cours de l'année 2011 plusieurs associations culturelles qui ont saisi cette occasion pour promouvoir la tradition du costume tlemcénien : " La vie quotidienne à Tlemcen" au Musée d'Art et d'Histoire de Tlemcen ; "Les parures et bijoux algériens à travers l'histoire" au Musée du Palais Royal des Zianides ; "Habitudes et traditions de Tlemcen" au Palais de la Culture Imama de Tlemcen.

#### 3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Cette rubrique doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l'élément.

(i) Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l'élément ne soit pas menacée à l'avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant ?

Ne pas dépasser 750 mots

L'inscription sur la Liste représentative ne devrait pas engendrer de nouveaux risques, ni aggraver les menaces qui compromettent la viabilité de l'élément car celles-ci sont d'abord le fait de l'uniformisation progressive du paysage culturel et vestimentaire à cause de la mutation du style de vie de la communauté et des effets de la globalisation.

La sauvegarde de l'élément exige une meilleure connaissance de ses origines, de son évolution, de sa dimension historique et de ses fonctions sociales, économiques et culturelles par les communautés locale, nationale et internationale. Cette mission de recherche et de divulgation sera notamment assurée par le Centre d'Interprétation du Costume dont l'ouverture est prévue en décembre 2012.

La structure se situera à l'intérieur du prestigieux Palais Royal des Zianides (Méchouar) dont la restauration a été achevée en 2011, soit au coeur du noyau historique de Tlemcen. Elle jouira par conséquent d'une visibilité exceptionnelle. Le Centre d'Interprétation du Costume fera à la fois office d'institut de recherche et de musée. Il s'étendra sur 1200 mètres carrés, répartis entre quatre ailes d'exposition, des espaces de recherche et de conservation, ainsi qu'une biblitohèque spécialisée.

La mission du Centre d'Interprétation du Costume privilégiera la création et la diffusion de supports médiatiques et didactiques visant la connaissance du costume traditionnel et de l'artisanat du costume dans une perspective anthropologique, historique et technique. La diffusion de ces connaissances visera autant les experts du domaine que le grand public de toutes les générations. Les expositions thématiques et les vidéos produites par le Centre fourniront aux écoles, aux collèges et aux instituts de formation professionnelle de Tlemcen le matériel didactique susceptible de contribuer concrètement à la connaissance de la tradition du costume, de ses significations et des métiers d'artisanat qui permettent sa viabilité et sa préservation.

D'autre part, le Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH) prévoit d'organiser à Tlemcen deux colloques internationaux qui contribueront à l'approfondissement des savoirs susceptibles d'encourager la sauvegarde de l'élément : un colloque sur l'état des lieux de la recherche scientifique sur le patrimoine culturel immatériel prévu en 2012, suivi d'un colloque sur les pratiques artisanales et rituelles liées à la parure et à l'apparence en 2013.

En parallèle, l'amélioration des conditions de travail des artisans pourra se concrétiser grâce à la création de la Maison de l'Artisanat de Tlemcen par le Ministère du tourisme et de l'artisanat. Cette nouvelle infrastructure dont la construction est en voie d'achèvement se situe dans le quartier de Bouhannac, près de l'Université. Elle ouvrira ses portes fin 2012 et offrira 40 locaux supplémentaires aux artisans de la ville.

La principale mesure de sauvegarde des savoir-faire artisanaux à l'étude actuellement concerne la création d'un Village de l'Artisanat en dehors du centre ville, qui permettrait d'aménager 20 espaces de production supplémentaires pour les jeunes artisans tlemcéniens d'ici quelques années. Ce Village qui a été fermé il y a plus de quinze ans devrait être réhabilité et réouvert. La moitié de ses locaux serait attribuée aux artisans du costume.

La création d'un concours annuel lié à l'artisanat de l'habit, de l'accessoire et du bijou

traditionnels est également à l'étude. Il se concentrera dans un premier temps sur les artisans de la baboucherie traditionnelle qui produisent des babouches en velours brodé au fil d'or suivant la même technique que la coiffe conique de la mariée tlemcénienne. Les babouches traditionnelles constituent la seule composante du costume nuptial à avoir été supplantée par un élément moderne d'importation : la chaussure de soirée à talon haut de style européen. Des actions doivent par conséquent être planifiées en faveur de la sauvegarde urgente de ce savoirfaire en voie de disparition.

Enfin, pour assurer la protection accrue des intérêts des artisans, il serait opportun d'étudier l'hypothèse d'une exonération totale d'impôts pour les détenteurs de savoir-faire ancestraux. Une telle mesure encouragerait les artisans dont les activités restent informelles et non déclarées, notamment les femmes couturières et brodeuses à domicile, à jouir de droits sociaux et à bénéficier des avantages accordés par l'Etat aux artisans.

(ii) Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?

Ne pas dépasser 250 mots

Un budget global de 23 millions de Dinars Algériens a été alloué par l'Etat algérien au fonctionnement du Centre d'Interprétation du Costume de Tlemcen pour l'année 2013 dont 12 millions de Dinars Algériens pour la gestion du personnel qui sera composé de 20 postes dont 2 conservateurs, 2 conseillers culturels, 4 animateurs et 1 scénographe.

Dans le cadre du Projet national des 100 locaux par commune mené par l'Etat algérien, 40% des locaux de l'agglomération de Tlemcen sont réservés aux métiers d'artisanat.

Parmi ces nouveaux espaces, les 40 laboratoires de production artisanale de la Maison de l'Artisanat constituent le projet le plus ambitieux. Un budget de 70 milliards de Dinars Algériens a été alloué par l'Etat algérien à la réalisation de la Maison de l'Artisanat de Tlemcen dont l'ouverture est prévue fin 2012. Cette nouvelle institution jouera un rôle décisif dans la sauvegarde et le développement des savoir-faire artisanaux. Elle constituera un pôle dynamique de création artisanale et contribuera à la subvention de nouveaux projets de vitalisation et de valorisation des savoir-faire les plus fragiles. Elle oeuvrera également à la création d'une base de données sur les techniques artisanales et d'un site internet qui améliorera la visibilité de la production des artisans locaux.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du Projet national des 100 locaux par commune, le Centre commercial de l'Artisanat située à Bab El-Jiad, dans le centre-ville, mettra 10 nouveaux espaces de vente à la disposition des artisans. Son inauguration est prévue au printemps 2012.

(iii) Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?

Ne pas dépasser 250 mots

L'élaboration de la candidature est allée de pair avec une meilleure définition des mesures de sauvegarde auxquelles les associations culturelles et les artisans de Tlemcen réfléchissaient avant le projet de candidature. La concrétisation des actions de sauvegarde s'est cristallisée dès 2010 autour de deux groupes de représentants de la communauté :

a. Les associations à vocation culturelle, souvent fondées par des femmes actives impliquées dans la sauvegarde du patrimoine culturel de Tlemcen :

Certaines associations s'appliquent à valoriser les coutumes liées aux diverses cérémonies qui rythment la vie de la communauté, notamment celle du mariage traditionnel. Les présidentes et les membres de ces associations travaillent en dehors de leur activité associative au sein des principaux organismes culturels, universités et musées de la ville. Elles ont constitué un

interlocuteur éclairé pour la définition des mesures de sauvegarde à promouvoir, notamment lors des réunions du 10 mai et du 29 septembre 2010 avec la Direction de la culture de la Wilaya de Tlemcen. Elles sont et resteront impliquées dans la matérialisation de ces mesures en collaboration avec les autorités locales.

b. Les artisans fédérés autour de la Chambre de l'artisanat et des métiers de Tlemcen :

Le directeur et le conseiller auprès des artisans ont joué le rôle d'intermédiaire entre les artisans et les autorités locales et nationales en réunissant à cinq reprises les représentants des différents corps de métiers concernés entre mai et septembre 2010. Lors de ces réunions, plusieurs actions de sauvegarde ont été ébauchées. Les responsables et les maîtres artisans qui se sont fortement mobilisés pour activer la conservation et la transmission des savoir-faire traditionnels seront les principaux protagonistes des étapes successives de concrétisation du plan de sauvegarde.

#### 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l'élément.

Nom de Direction de la Culture de la Wilaya de Tlemcen

l'organisme :

Nom et titre de la Hakim MILOUD

personne à contacter :

Directeur de la culture

Adresse: El-Méchouar

13000 TLEMCEN

tagrart@yahoo.fr

**ALGERIE** 

Numéro de +213 771657962

téléphone :

Numéro de fax: +213 43272050

électronique :

Adresse

Autres informations pertinentes :

### 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature

Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

### 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l'élaboration de la candidature à toutes les étapes.

Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres.

Ne pas dépasser 500 mots

Un comité scientifique formé de chercheurs du Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH), d'universités algériennes et des principaux musées régionaux et nationaux concernés par le patrimoine artisanal et les arts du costume, à savoir le Musée National des Arts et des Traditions populaires (Alger) et le Musée National Zabana (Oran), s'est réuni avec 12 représentants de la communauté le 10 mai 2010. Cette réunion avec la direction de la Wilaya de Tlemcen et 7 représentants du monde associatif et universitaire tlemcénien a abouti à la définition des enjeux et des partenaires potentiels du projet de candidature au sein de la communauté (artisans tisseurs, brodeurs, bijoutiers, etc). Elle a également permis de prendre la mesure du soutien de la communauté à la demande d'inscription de l'élément et de constater son enthousiasme.

A partir de mai 2010, la commission d'experts du CNRPAH chargée de coordonner l'élaboration du dossier a conduit les entretiens et procédé à la récolte et à la synthèse des éléments constitutifs de la candidature grâce à la mobilisation constante et à la forte implication des artisans et des associations culturelles de la ville. Les entretiens avec les maîtres artisans, les artisanes couturières et brodeuses à domicile, et les anciens de la ville, notamment les artisans retraités et les femmes nées entre 1920 et 1940, ont permis d'appronfondir la connaissance des rituels nuptiaux et leurs significations, ainsi que leur relation vitale avec les métiers traditionnels du tissage, de l'orfévrerie et de la broderie au fil d'or. Au total, 200 entretiens ont été conduits à Tlemcen, Nédroma, Sidi Bel-Abbès et Oran, la plus grande ville de l'Ouest algérien où de nombreuses familles de commerçants et de notables tlemcéniens se sont installées depuis quelques décennies.

L'élaboration et la formulation du plan de sauvegarde avec les artisans et les milieux associatifs ont été finalisées en décembre 2010 (Cf. 3.b. (iii).). Cette phase de planification a profité des synergies et des moyens liés à la préparation de l'événement Tlemcen Capitale de la Culture Islamique 2011. Elle a ainsi bénéficié du soutien moral, financier et logistique des autorités locales, régionales et nationales. La concomitance du projet de candidature et de l'intérêt des autorités pour la culture et le patrimoine de Tlemcen et de sa région grâce à cet événement d'envergure internationale a joué un rôle déterminant dans l'aboutissement du projet à décisions concrètes. Elle a également encouragé l'attribution d'espaces stratégiques comme le Palais Royal des Zianides, qui était à l'époque en phase de restauration, afin d'accueillir les nouveaux organismes qui seront principalement impliqués dans la sauvegarde de l'élément, à commencer par le futur Centre d'Interprétation du Costume.

#### 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés à la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Elles doivent être fournies dans leur langue originale de même que, si nécessaire, en anglais ou en français.

Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d'un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez et quelles formes ils revêtent.

Ne pas dépasser 250 mots

Le comité scientifique chargé de l'élaboration du dossier de candidature s'est assuré du soutien et du consentement des nombreux représentants de la communauté lors des différentes phases d'enquête et de travail sur le terrain.

La plupart des lettres des représentants de la communauté ont été directement rédigées en français, langue d'usage commun aussi bien dans les familles que parmi les artisans locaux, l'ensemble de la communauté étant parfaitement bilingue. Les présidents des associations culturelles et les universitaires qui y sont actifs ont généralement opté pour une déclaration synthétique en anglais, langue utilisée par les chercheurs de toutes les disciplines scientifiques concernées. Ces derniers se sont aussi proposés de traduire en anglais la déclaration que les maîtres artisans avaient conçue ensemble afin qu'elle soit compréhensible dans les deux langues.

Liste des onze organismes et associations locales qui soutiennent le projet d'inscription à travers une lettre de consentement :

- Association El-Assala des arts traditionnels.
- Maison de la culture de Tlemcen.
- Association culturelle La Grande Maison.
- Association Nour, Coutumes & Traditions.
- Chambre de l'artisanat et des métiers de Tlemcen.
- Association Ecolymet des élèves du collège, des lycées et de la Médersa de Tlemcen.
- Laboratoire Dynamiques des langues et discours en Méditerranée de l'Université Abou Bekr Belkaïd de Tlemcen.
- Association musicale Ryad El Andalous.
- Association Awtar Tilimcen.
- Direction de la culture de la Wilaya de Tlemcen.
- Bibliothèque de la Wilaya de Tlemcen.

#### 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Indiquez si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect. Si de telles pratiques n'existent pas, veuillez effectuer une déclaration claire à cet effet.

Ne pas dépasser 250 mots

L'élément ne revêt pas de caractère sacré aujourd'hui, même s'il dérive vraisemblablement de pratiques rituelles antiques qui ont dû initialement remplir une telle fonction. Il n'implique aucun

rituel lié à des pratiques censées rester confidentielles ou secrètes. Les connaissances et les pratiques artisanales et festives actuellement liées à l'ensemble des aspects inhérents à l'élément sont par conséquent totalement visibles et accessibles.

#### 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées complètes des organismes communautaires ou des représentants des communautés, ou d'organisations non gouvernementales qui sont concernés par l'élément, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc.

Organisation/ Association El-Assala des Arts traditionnels

communauté:

Nom et titre de la Amaria BOUDIA

personne à contacter : Pr

Présidente

Adresse: Maison des jeunes Fatiha Bouali

13000 TLEMCEN

**ALGERIE** 

Numéro de

+213 55 8479639

téléphone:

Numéro de fax: +213 43213557

Adresse

A-Boudia13@yahoo.fr

électronique:

Autres informations pertinentes :

#### 5. Inclusion de l'élément dans un inventaire

Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que : « l'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l')État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec la Convention, et notamment avec l'article 11 (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis a jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

Joignez au formulaire de candidature les documents faisant état de l'inclusion de l'élément dans un inventaire ou donnez le lien au site Internet présentant cet inventaire.

Ne pas dépasser 200 mots

Conformément aux articles 2 et 3 des décrets portant sur les modalités de référencement des biens culturels immatériels dans la Banque nationale de données, la Direction de la culture de la Wilaya de Tlemcen a fourni au Ministère algérien de la culture en novembre 2010 les données relatives aux rites, aux savoirs et aux savoir-faire liés à la cérémonie traditionnelle du mariage qui ont été recueillies par ses services auprès des familles, des personnes et des associations culturelles et professionnelles de la ville et de sa région. Ces données comportent des vidéos, des témoignages oraux, des documents photographiques et des documents écrits qui attestent de la participation active et de l'intérêt manifeste de la population locale pour la reconnaissance nationale et internationale de cette tradition et des diverses pratiques rituelles et artisanales qui lui sont associées.

Les experts scientifiques du Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH) ont procédé dans un second temps à la validation de ces matériaux. A l'issue de cette phase de validation, le Ministère de la culture a demandé au CNRPAH de préparer et de présenter aux services de l'UNESCO un dossier de candidature pour classement (Cf. Courrier du Directeur de la culture de la Wilaya de Tlemcen et Décision ministérielle d'inscription de ce genre à la Banque nationale de données).

#### 6. Documentation

#### 6.a. Documentation annexée

Les documents ci-dessous sont obligatoires, à l'exception du film vidéo, et seront utilisés dans le processus d'examen et d'évaluation de la candidature. Ils pourront également être utiles pour d'éventuelles activités de visibilité si l'élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

□ 10 photos	récentes er	n haute	résolution
-------------	-------------	---------	------------

- ☑ cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)
- ☑ film vidéo monté (maximum 10 minutes) (vivement conseillé pour l'évaluation et la visibilité)
- 🛛 cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo)

#### 6.b. Liste de références documentaires

Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, des documents multimédias ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l'élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.

Ne pas dépasser une page standard

Liste sélective d'ouvrages de référence:

BELKAID Leyla, Costumes d'Algérie, Paris & Skikda, Editions Du Layeur & Editions Messikh, 2003.

DIB-MAROUF Chafika, Fonctions de la dot dans la cité algérienne. Le cas d'une ville moyenne : Tlemcen et son hawz, Alger, OPU, 1984.

OUGOUAG-KEZZAL Ch., Les cérémonies du mariage à Tlemcen, Lybica n° 30-31, 1982.

OUGOUAG-KEZZAL Ch., Le costume et la parure de la mariée à Tlemcen, Lybica n° 18, 1970.

### 7. Signature pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)

La candidature doit être conclue par la signature originale du responsable habilité à signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.

Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom: Professeur Slimane HACHI

Titre: Directeur du Centre National de Recherches Préhistoriques,

Anthropologiques et Historiques (CNRPAH)

Date: 27.03.2012

Signature: